

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY 2020-2023

1. OBJET ET MODALITES DE LA CONSULTATION

Conformément aux dispositions de l'article R572-9 du code de l'environnement le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Nancy pour les années 2020-2023 a fait l'objet d'une consultation publique organisée entre le 2 décembre 2019 et le 2 février 2020.

Cette consultation a été annoncée par voie de presse, par encart publié dans le quotidien l' « Est Républicain » le 29 novembre 2019 et sur le site internet du Grand Nancy pendant toute la durée de la consultation. Le public était également invité à participer par un article de la rubrique « Actualités » sur le site Internet du Grand Nancy durant toute la durée de la consultation.

Du 2 décembre 2019 et le 2 février 2020, le public a pu prendre connaissance de la teneur du projet de PPBE :

- à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD) à Nancy les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, le mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30,
- Sur le site Internet du Grand Nancy à l'adresse <http://www.grandnancy.eu>.

Le public a pu déposer ses observations :

- Sur le registre papier mis à disposition à la MHDD,
- Via un registre de consultation électronique disponible sur le site Internet du Grand Nancy,
- Par courrier adressé au président de la Métropole du Grand Nancy.

2. NOMBRE TOTAL D'OBSERVATIONS REÇUES

La consultation a permis de recueillir :

- 12 contributions ont été déposées sur le registre de consultation électronique accessible sur le site Internet du Grand Nancy,
- 1 contribution par courrier.

Le registre à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable n'a recueilli aucune contribution.

La consultation aura donc recueilli 13 contributions au total.

3. REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET TYPE DES REDACTEURS DES OBSERVATIONS REÇUES

Les contributions émises se répartissent par commune de la manière suivante : Essey-lès-Nancy (1), Fléville (1), Laxou (2), Malzéville (1), Maxéville (1), Nancy (4), Saint-Max (1), Tomblaine (1), Villers (1).

12 contributions proviennent de particuliers, 1 contribution provient d'une commune (Tomblaine).

4. SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Certaines contributions comportaient plusieurs observations, ces dernières sont consignées ci-dessous par nature.

OBSERVATIONS SUR LE BRUIT ROUTIER

Commune	Synthèse des observations / Réponses apportées
VILLERS-LES-NANCY	<p>Bruit de circulation jour et nuit au 45 boulevard des Essarts (appartement à 100 mètres de l'autoroute A33), demande d'un mur anti-bruit</p> <p><u>Réponse apportée :</u> <i>Cette observation concerne bruit routier d'une infrastructure de l'État : cette observation a été transmise à la DDT 54.</i></p>
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	<p>Ronronnement continu/bruit sourd jours et nuits, vraiment pénible la nuit : l'autoroute ?</p> <p><u>Réponse apportée :</u> <i>Cette observation concerne bruit routier d'une infrastructure de l'État : cette observation a été transmise à la DDT 54.</i></p>
MALZEVILLE	<p>Inclure dans le cadre de ce plan de Prévention un contrôle systématique des engins motorisés utilisés par les collégiens, les lycéens et les étudiants directement sur les lieux d'études en associant l'Éducation Nationale (rectorat), les Présidents d'universités et la direction de l'enseignement Catholique du département</p> <p><u>Réponse apportée :</u> <i>Le contrôle anti-pollution et le contrôle du bruit relève de la compétence de l'État : cette observation a été transmise à la DDT 54. Les nuisances dues aux engins motorisés proches des établissements scolaires relèvent du bruit de voisinage du fait de la proximité de ces établissements avec les habitations (et non du bruit propre à l'infrastructure). Le contrôle de ces engins et la pédagogie demande l'intervention de la police municipale (voire un partenariat avec la sécurité routière en cas de problèmes de comportement).</i></p>
MAXEVILLE	<p>10 avenue du Général Patton, bruit des véhicules qui prennent la voie d'accès à l'autoroute de Metz via le Boulevard de Scarpone dans les 2 sens de circulation (voitures démarrant vers l'autoroute et voitures arrivant de l'autoroute vers le Boulevard de Scarpone à une vitesse encore bien trop importante malgré des panneaux de limitation à 50km/h).</p> <p>→ Demande d'instaurer une limitation de vitesse plus drastique à cet endroit, voire un ralentisseur ou un radar.</p> <p><u>Réponse apportée :</u> <i>Cette observation concerne bruit routier des infrastructures de l'État : cette observation a été transmise à la DDT 54. Pour information, le maire de Maxéville a fait une demande à la DREAL en juillet 2020 pour une limitation de la vitesse à 70 km/h sur cette portion d'autoroute.</i></p>
NANCY	<p>Place des Vosges à Nancy, pollution sonore liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pavés embellissant l'aspect de nos rues mais augmentant le bruit des pneus des voitures - Limiter le pavage des rues ou la vitesse des voitures, bus et camions donc contrôler les zones 20 et 30 <p><u>Réponse apportée :</u> <i>Les matériaux utilisés et leur mise en œuvre dépendent du statut des espaces publics. La place des Vosges fait partie des « Espaces et places emblématiques à forte valeur patrimoniale ». Le revêtement en question est conforme au règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable en vigueur sur Nancy. Le règlement du PSMV est consultable sur l'applicatif cartographique dédié https://sig.grand-nancy.org/PLU/.</i></p>
LAXOU	<p>Bruit important généré par les Bus au Gaz circulants sur Nancy et en particulier sur le secteur de Laxou Champ Le Bœuf et demande d'achat de véhicules écologiques, économiques mais aussi moins bruyants lors du renouvellement du matériel roulant</p> <p><u>Réponse apportée :</u></p>

	<p><i>Selon les modèles, le niveau sonore des bus circulant à Laxou Champ le Bœuf varie de 86 à 91 dB. Depuis 2014, les nouveaux véhicules sont moins bruyants. Dans le cadre du renouvellement du parc en 2021, la Métropole étudie la possibilité d'acquérir des bus GNV Hybride dont le niveau sonore devrait encore baisser grâce au système d'hybridation au démarrage.</i></p>
NANCY	<p>Nuisances occasionnées par les pauses intempestives des balayeuses du Grand Nancy moteur en marche dans le lotissement de Réménauville et particulièrement vers 18H30</p> <p><u>Réponse apportée :</u> <i>La plainte a été prise en compte par la Direction de la Propreté du Grand Nancy.</i></p>
LAXOU	<p>Bruit au-delà de 200 db le 19.12.2019 et semaine précédente par un camion jaune du Grand NANCY, rue Poincaré</p> <p><u>Réponse apportée :</u> <i>Les mesures de bruit réalisées à proximité des camions hydrocureurs varient de 78bd(A) à 94db(A) selon le véhicule et la nature de l'intervention.</i></p>
NANCY	<p>Rue Raymond Poincaré, les principales nuisances sonores sont émises par les bus et les camions poubelles (proximité d'un arrêt de bus et d'un point de collecte des ordures ménagères). Est-il envisagé de passer ces véhicules à une énergie plus respectueuse de l'environnement et plus silencieuse pour les riverains (électricité et H2) ?</p> <p><u>Réponse apportée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Dans le cadre du renouvellement du parc en 2021, la Métropole étudie la possibilité d'acquérir des bus GNV Hybride dont le niveau sonore devrait encore baisser grâce au système d'hybridation au démarrage.</i> - <i>Le nouveau marché de prestation de collecte des déchets de la Métropole, qui a démarré en 2020, prévoit l'utilisation de 12 camions de collecte utilisant une motorisation GNV, ces camions sont en cours d'équipement et devraient entrer en service l'année prochaine.</i>
NANCY	<p>Place des Vosges à Nancy, pollution sonore liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de propreté des voiries aspirant les caniveaux dès 4h du matin - Améliorer l'acoustique des camions aspirants les caniveaux ou interdiction avant 7h. <p><u>Réponse apportée :</u> <i>L'organisation du service propreté des voiries répond à de nombreuses contraintes notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>le phasage avec la collecte des déchets afin d'offrir une ville propre à 8 h du matin,</i> - <i>la nécessité que le service soit achevé suffisamment tôt afin de ne pas gêner la circulation aux heures de pointe du matin.</i>
NANCY	<p>Nuisance avérée et accentuée rue Gabriel Moulleron depuis le changement de circulation et embouteillages permanents.</p> <p><u>Réponse apportée :</u> <i>Le trafic automobile a effectivement augmenté rue Gabriel Moulleron depuis la remise en service du sens sortant du pont des Fusillés effective depuis avril 2019. Il est cependant actuellement égal au niveau avant travaux. Les rétentions observées aux heures de pointes sont la conséquence de la réduction à une file de circulation pour l'aménagement d'un double sens cyclable qui s'inscrit dans une volonté de partager l'espace public entre tous les usagers et offrir un axe entrant au centre-ville dédié aux vélos par la rue Gabriel Moulleron.</i></p>
SAINT-MAX	<p>Réveil à 4h30 du matin 3 fois par semaine en raison du bruit des camions poubelles (alarme de recul, les gars qui discutent, la poubelle qui monte, qui se vide, le capot de la poubelle qui retombe,...) et « journées difficiles parce qu'on ne réussit pas à se rendormir ».</p> <p>→ Demande que les camions poubelles ne passent pas avant 6 heures du matin.</p> <p><u>Réponse apportée :</u> <i>La Métropole étudie avec la mairie de Saint-Max la mise en place du nouveau fonctionnement de la fréquence de collecte pour l'établir à une fois par semaine sur la commune. Néanmoins, l'organisation des circuits de collecte répond à des contraintes fortes liées à la qualité du</i></p>

	<p><i>service (livrer une ville propre aux habitants le matin), la nécessité de réaliser la collecte à des horaires gênant le moins possible la circulation automobile et garantissant au mieux la sécurité des équipages. C'est pourquoi le démarrage de la collecte à 4 h du matin est maintenue.</i></p>
TOMBLAINE (Commune)	<p>Afin de limiter les nuisances sonores sur le tronçon de la RD2M allant du carrefour avec le chemin du Bois la Dame à la limite d'Art-sur-Meurthe, demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'abaissement de la vitesse - Création d'une continuité de piste cyclable - Mise en place d'une protection phonique côté est. <p><u>Réponse apportée :</u> <i>Actuellement, la direction Mobilités travaille sur un projet d'aménagements cyclables sur ce tronçon, qui, dans le cadre du fonds vélo de l'Etat, vient d'être annoncé comme éligible pour bénéficier de 20% de subventions. Ce projet présente le double avantage de favoriser le développement de mobilités actives et de contribuer à améliorer sensiblement l'ambiance sonore en ville au bénéfice des riverains et de l'ensemble des usagers de l'espace public.</i></p>
ESSEY-LES-NANCY	<p>Avenue du 69ème : nuisances sonores générées par l'infrastructure, le trafic routier et de transports en commun, occasionnées par le trafic routier toujours plus dense, avec des véhicules qui ne respectent pas la limitation de vitesse, et depuis la rentrée, une augmentation de la fréquence des bus et de la plage horaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de plan d'actions en vue de limiter les nuisances mis en place par la puissance publique malgré des cartes de bruit établies par la métropole qui montrent un dépassement des seuils le jour et la nuit pour l'avenue, - rien ne peut contraindre ni le trafic ni la vitesse, (ligne droite de plus de 7m aucun obstacle), alors ça roule, et ça roule vite - y a-t-il eu une étude d'impact liée à la réorganisation de la ligne T3 ? - domicile à proximité des 2 arrêts et feux du carrefour, donc dans les zones de freinage, d'arrêt et d'accélération des bus : nous subissons les freinages, arrêts, et accélérations de ces bus articulés, de 18m, de 330ch à moteur gaz, toutes les 10 ou 5 minutes de 5h à 0h45, en semaine (soit 200bus/ jour) , le samedi(168 bus), et le dimanche (140bus). - il est incompréhensible que ces bus circulent sur toute la plage horaire, tôt le matin, après 20 h, et le dimanche (quelle rentabilité ? quel bruit !) - conduite plutôt cavalière des conducteurs, ils accélèrent trop, roulent trop vite !! problème de formation, d'audit ? - Le trafic routier, « normal » mais déjà trop bruyant génère entre 65 et 75 dB, et plus de 80 dB lors de dépassements de vitesse ; un bus qui freine/accélère, génère entre 77dB et 85 dB en façade. Cela génère à l'intérieur des bruits >50 dB et des vibrations ressenties dans toute la maison, dans les combles qui viennent d'être aménagés. - Le bruit initialement gênant devient insupportable tôt le matin et le soir. L'impact sur la santé de ces nuisances sonores devient perceptible : stress, baisse de concentration, problèmes d'endormissement et de réveil sur les adultes et les enfants. - Parallèlement, dans la ville et dans l'agglomération, on constate des zones qui sans avoir de trafic important, bénéficient de limitation de trafic et de vitesses (30 km/h, ralentisseurs, chicanes...), et donc moins de bruit qu'il n'avait pas d'ailleurs ; d'autant plus que le trafic est en plus reconcentré dans notre rue. Cela pose de vraies questions en termes d'égalité et de justice de traitement. - La maison comportant déjà du double vitrage, on pourrait se poser la question, de ré isoler phoniquement la maison (pour le devant et le jardin, tant pis !). Les travaux engagés dans du vieux, sont couteux (menuiserie 20000€, + réisolation toiture) et n'auraient qu'une efficacité relative (dixit l'ALEC), et à charge de qui ? Alors on pourrait se poser légitimement la question de contreparties, de subventions en réponse au préjudice subi, et bien rien ! Aucune contrepartie ou subvention n'est accordée en préjudice des nuisances sonores (confirmation faite par l'ALEC).

	<p><u>Réponse apportée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du renouvellement du parc en 2021, la Métropole étudie la possibilité d'acquérir des bus GNV Hybride dont le niveau sonore devrait encore baisser grâce au système d'hybridation au démarrage, - L'augmentation de la plage horaire de circulation de la ligne 3 relève d'une amélioration de l'offre sur les lignes structurantes du réseau de transport en commun pour répondre aux attentes des usagers, - Les ralentisseurs peuvent devenir des sources de bruit, - les zones 30 ne génèrent pas de concentration du trafic dans la mesure où elles le fluidifient tout en favorisant les modes déplacements doux (la création d'une zone 30 relève de la décision de la commune).
--	--

OBSERVATIONS SUR LES BRUITS DE VOISINAGE

Commune	Synthèse des observations / Réponses apportées
NANCY	<p>place des Vosges à Nancy, pollution sonore liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vitesse excessive des bus dans une zone 20 - Klaxons des bus pour des problèmes de stationnement <p>Demande d'interdire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les stationnements en double file ou bloquant la circulation (supérette au 9 avenue du Général Leclerc, Pharmacie de la place des Vosges, bureau de tabac touait) - au bus de klaxonner pour des problèmes de stationnement - Contrôler et sanctionner les vitesses excessives dans des zones 20 ou 30 en multipliant les radars automatiques en ville <p><u>Réponse apportée :</u> Le stationnement et le bruit de voisinage relève de la compétence de la commune (police municipale), cette contribution a été transmise à la mairie de Nancy.</p>
NANCY	<p>Place des Vosges à Nancy, pollution sonore liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livraison des Supérette à 6h du matin, - Interdire les livraisons de supérettes avant 7h sauf si quai et entrepôt de livraison ou alors les enseignes du supermarché doivent participer à l'achat de fenêtres acoustiques aux voisins proches et donnant sur les lieux de déchargements des camions de livraison <p><u>Réponse apportée :</u> Les horaires de livraison sont règlementées par un arrêté du maire, cette contribution a été transmise à la mairie de Nancy.</p>

OBSERVATIONS SUR LE BRUIT FERROVIAIRE, SUR LE BRUIT INDUSTRIEL, SUR LE BRUIT AERIEN

Pas d'observation

5. CONCLUSION

La consultation du public a permis de collecter 13 contributions : 12 riverains et une commune (Tomblaine). La Métropole du GRAND NANCY a pris note des observations. Les 13 contributions portaient sur le bruit routier, l'une d'entre portait également sur le bruit de voisinage.

Les suites données à ces avis ont été les suivants :

- Transmissions aux services de l'État (DDT54),
- Transmissions aux services de la Métropole concernés,
- Transmissions aux communes concernées.

Ces remarques ne nécessitant pas d'amender le PPBE soumis à la consultation du public, il a été conservé pour établir la version finale.